

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

**Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation
du Rhin. 1833-1869**

1839

12 (16.7.1839)

de la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

En présence de M. M. les Commissaires ci-après dénommés:
 Pour Bade, de M^r de Frettner.
 „ la Bavière, „ de Nau.
 „ la France, „ Engelhardt.
 „ la Hesse, „ Verdier.
 „ Nassau, „ de Fwierlein.
 „ les Paysbas, „ Puhr.
 „ la Prusse, „ Westphal, Président.
 Mayence le 16 Juillet 1839.

Mesures de police concernant §. I.
 le transport sur le rhin des
 arsenics et autres poisons
 métalliques.

Comme il a été convenu au protocole N° XVII
 de la dernière session, de soumettre à l'approbation
 des Gouvernemens riverains le projet de règlement
 y annexé relativement à l'objet susénoncé, les
 Commissaires de

Bade: }
 Bavière: } déclarent l'assentiment de leurs Gouvernemens.
 France: }
 Hesse: }

donne son assentiment au projet de règlement annexé
 au XVII protocole du 24 Juillet an passé touchant le
 transport sur le rhin de l'arsenic et autres matières
 véneneuses minérales tout en faisant observer: que
 selon le vœu très fondé des chambres de commerce,
 il conviendra

1.° de lui assurer, lors de sa promulgation simultanée
 la

la plus grande publicité possible, sur tout vers
les contrées, dont ordinairement les matières véni-
neuses en question, sont dirigées sur le Rhin; puis
2° de laisser, à partir de l'époque de la promulgation
encore un espace à convenir de plusieurs mois,
à l'expiration duquel seulement les préscrits
du règlement entreraient en vigueur, à fin que des
expéditions de tels objets, faites en leur ignorance sans en-
ballage régulier n'essuient pas chemin faisant des difficultés
et retard au détriment du Commerce et des fabriques.

Nassau.
Pays-Bas.
Prusse: } déclarent l'assentiment de leurs Gouvernemens.

Le Commissaire est chargé de déclarer l'adhésion
de son Gouvernement au règlement proposé en ajoutant
par rapport au désir manifesté de la part
celui de la Hesse Grand ducal, que son Gouvernement
est disposé à donner en son tems connaissance des
mesures arrêtées au Gouvernement du Royaume de
Saxe à cause des expéditions d'arsenics, qui se font
de ce pays; et qu'il appellera de même sur cet objet
l'attention des autorités de celles des Provinces Prussiennes
où il se prépare de ces sortes de poison.

Conclusion

Vu l'assentiment de tous les Etats riverains, les
Commissaires sont convenus de proposer à leur Gouver-
nemens la mise en exécution du règlement dont il s'agit
dans tous les parts du Rhin à partir du 1^{er} Janvier
1840, et de se communiquer mutuellement les résolutions
qui interviendront à cet égard.

1. Sig. de Kettner, de Nau, Engelhard,
Verdier, de Zwierlein, Puhri, Westphal, Præsident

Pour Expédition conforme

Le Præsident de la Commission Centrale.

Westphal
JH